AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Procédure adaptée

Département de publication : 34
Type de marché : MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or
Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Symbo
Boulevard de la Démocratie
34130 MAUGUIO e-mail : secretariat@symbo.fr

Type d'organisme : Autorité régionale ou locale

OBJET DU MARCHE

Intitulé : Elaboration concertée d'un plan de gestion sur le Canal de Lunel (Hérault)

Type de prestations : Prestations intellectuelles

Lieu d'exécution : Bassin versant de l'étang de l'Or (département de l'Hérault)

L'avis concerne : un marché public passé selon une procédure adaptée

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2026M500

La présente consultation est passée selon les dispositions de la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique.

Nature et étendue des prestations :

L'objet du présent marché est **l'élaboration concertée d'un plan de gestion sur le Canal de Lunel** - Bassin Versant de l'Etang de l'Or (Hérault), visant à atteindre un bon état écologique de l'étang de l'Or. Le périmètre d'étude représente une douzaine de kilomètres linéaires et ses marges immédiates, situé à l'Est de l'étang de l'Or, sur les communes de Lunel, Marsillargues, Saint-Nazaire-de-Pézan, Saint-Just, Lansargues.

Ce plan de gestion a l'ambition de créer **un espace de concertation rassemblant les acteurs du Canal de Lunel** (usagers, collectivités, riverains) qui permette d'établir les mesures pertinentes vis-à-vis des milieux aquatiques et humides environnants. Ce plan de gestion doit être par essence concerté et multi-enjeux. **Il vise en particulier l'atteinte d'un bon état écologique de l'étang de l'Or**, qui reçoit les eaux du canal, en particulier l'atteinte de flux de nutriments (azote, phosphore) admissibles par l'étang de l'Or qui subit encore aujourd'hui une eutrophisation extrême. Il établit les opérations de gestion, d'adaptation et de restauration adaptées à des horizons de moyen terme (10 ans, 2035) et de plus long terme (25 ans, 2050) en contexte de changement climatique fortement marqué sur le littoral méditerranéen.

Le projet de doter le Canal de Lunel d'un plan de gestion cible avant tout à améliorer la résilience des écosystèmes aquatiques (flux vers l'étang et les marais périlagunaires, continuités longitudinales et latérales, végétation rivulaire…) tout en mobilisant un maximum les usagers et riverains (valeur patrimoniale, axe de transports navigable et rivulaire, cadre de vie…). Les modalités d'entretien du Canal seront abordées en étroite relation avec ces objectifs multi-enjeux.

L'étude se déclinera en plusieurs phases :

- Phase 1 : Etat des lieux
- Phase 2 : Diagnostic partagé
- Phase 3 : Objectifs du plan de gestion
- Phase 4 : Mesures et programme d'actions
- Phase 5 : Suivi et évaluation du plan de gestion

La réalisation du plan de gestion doit permettre de faire partager les enjeux et objectifs du site à l'ensemble des acteurs pour faciliter la mise en œuvre du programme d'actions qui en découlera. La prestation s'articule ainsi autour de l'animation de la concertation notamment pour ce qui concerne le diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique, les leviers d'actions à mobiliser pour répondre aux enjeux du site, notamment en termes de conservation de la biodiversité, de reconquête des zones humides et d'adaptation au changement climatique. Les activités socio-économiques locales seront également prises en compte dans la gestion du site dans le cadre de la concertation.

Nomenclature communautaire (CPV) :
Classification :

- 90713000 - Services de conseils environnementaux
- 71313000 - Services de conseil en ingénierie de l'environnement
- 90712000 - Planification environnementale
- 90712400 - Services de gestion des ressources naturelles et de planification de la stratégie de conservation

Prestation divisée en lots : non

Prestation divisée en tranches : non

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : non

Des variantes seront-elles prises en compte ? : non

Durée du marché : **18 mois.**

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Cautionnement et garanties exigées : Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :
Fonds propres ou subventions. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché (le cas échéant) :
En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue : Français

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
  - 1) qualité technique et scientifique de la note méthodologique : 40%,
  - 2) profil et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation : 10%,
  - 3) adéquation des qualifications et compétences aux besoins de l'étude : 10%

- Prix des prestations : 40 %

Mode de passation : Procédure Adaptée (MAPA)

CONDITIONS DE DELAI

Date et heure limites de remise des offres : **06/01/2027 à 11h00**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises doivent remettre leur offre de façon dématérialisée à l'adresse suivante :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. **Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé sur le site Internet du Symbo http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm et sur http://www.midilibre-marchespublics.com.

Le dossier de consultation des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter le présent AAPC, de retirer le DCE dans son intégralité. Aucune demande de dossier sur support physique papier n'est autorisée.

DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le règlement de la consultation (RC)
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (en version pdf et word)
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (en version word)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 20 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme AWS à l'adresse :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Une réponse sera alors adressée, toujours via la plateforme AWS, à toutes les entreprises qui se seront identifiées lors du retrait du DCE, 14 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER
Tél : +33 467548100 Fax: +33 467547410
e-mail:greffe.tamontpellier@juradm.fr
En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence : avant la conclusion du marché (Référé précontractuel, article L.551-1 CJA), et après la conclusion du marché (référé contractuel articles L.551-13 à L.551-23 CJA). Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (jurisprudence *Tropic Travaux*). Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants CJA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/11/2026